ANNEXE 5 – CONSIGNES D'AMBIANCES

Type de locaux	Température ambiante contractuelle	Hygrométrie contractuelle	Température de réduit
Chambres patients / hospitalisation	22 °C	30 à 60 % HR	Pas de réduit
Consultations / soins	22 °C	Sans exigence spécifique (30 à 70 % HR recommandé)	18 °C
Bureaux administratifs	20 à 21 °C	Sans exigence spécifique	16 °C
Circulations / halls	19 °C	Sans exigence spécifique	16 °C
Salles d'attente	21 °C	Sans exigence spécifique	18 °C
Blocs opératoires	18 à 26 °C selon spécialité	40 à 60 % HR	Pas de réduit
Réanimation / soins intensifs	22 à 24 °C	40 à 60 % HR	Pas de réduit
Néonatologie	24 à 26 °C	40 à 60 % HR	Pas de réduit
Salle serveurs / informatique	20 à 24 °C	40 à 60 % HR	Pas de réduit
Laboratoires	20 à 24 °C	40 à 60 % HR	Pas de réduit
URA (reconstitution cytotoxiques)	20 à 22 °C	40 à 60 % HR	Pas de réduit
Stérilisation (pharmacie)	18 à 22 °C selon zones	40 à 60 % HR	16 à 18 °C
Pharmacie / stockage médicaments	15 à 25 °C selon produits	< 65 % HR recommandé	Pas de réduit
Locaux techniques	15 à 18 °C	Sans exigence spécifique	Hors gel
Archives / stockage	16 à 18 °C	< 65 % HR recommandé	Hors gel 8 °C